

# Brexit : l'Europe dévoile son plan pour un « no deal »

**L**a Première ministre britannique Theresa May semble de plus en plus embourbée dans le Brexit. Elle peine à faire accepter le plan d'accord négocié avec l'Union européenne. La crainte d'un « no deal » (c'est-à-dire une sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord négocié) se renforce de jour en jour. La dernière échéance est le 29 mars à minuit. Soit dans un peu plus de trois mois.

Alors la Commission européenne, pressée en ce sens par

les 27, a fini par publier mercredi les mesures « anti-chaos » pour diminuer l'impact d'un « no deal ».

Les dispositions, qui devront être approuvées par les 27 et le Parlement européen, « *sont uniquement destinées aux secteurs ou situations où, si nous ne faisons rien, les entreprises ou les citoyens encourraient des perturbations majeures* ». Sont notamment concernés le secteur aérien, le transport de marchandises, le droit de citoyens et les marchés financiers. ■

# La Commission publie les mesures « anti-chaos »

BREXIT L'Union européenne veut réduire les perturbations majeures d'une sortie britannique sans accord

- Aérien, finances, transport routier et droits des citoyens.
- La Commission a arrêté et publié les dispositions d'urgence.

Cela faisait près de deux mois que la Commission européenne, pressée en ce sens par les 27, retardait le moment de prendre ou de publier les mesures d'urgence pour le cas où le Royaume-Uni sortirait de l'UE sans accord, donc de manière brutale, le 29 mars prochain à minuit. Vu le chaos politique qui domine à Londres et les plus grands doutes sur la ratification de l'accord par le parlement britannique, la procrastination n'était plus possible. L'exécutif européen a donc présenté ces fameuses mesures de « contingence ». Des dispositions soit administratives, soit législatives – nécessitant donc leur approbation par les 27 ainsi que par le Parlement européen et qui, explique un officiel euro-

péen, « sont uniquement destinées aux secteurs ou situations où, si nous ne faisons rien, les entreprises ou les citoyens encourraient des perturbations majeures. »

Si la Commission a longtemps traîné des pieds avant de rendre publiques ces dispositions qu'elle avait mises au point depuis longtemps, c'était surtout pour éviter de paraître faire pression sur les Britanniques tant que la négociation de l'accord était toujours en cours. Mais il y avait une autre raison, qui reste très actuelle et perceptible dans les dénégations de la Commission : il ne faudrait surtout pas que ces mesures destinées à éviter le pire chaos dans les relations ou les échanges entre l'UE et son futur ex-Etat membre, ne paraissent rendre « doux » le « Brexit dur » auquel s'expose le Royaume-Uni s'il sort de l'UE sans accord... « Ces mesures sont temporaires et unilatérales, elles ne sont aucunement négociées avec les Britanniques. Et elles ne reproduisent aucunement l'accord de sortie ou [les conditions] de la période de

transition qui y est prévue », insistait donc les sources européennes, comme pour confirmer qu'un Brexit brutal n'est pas en cours d'adoucissement dans le cadre d'arrangements discrets...

## Et la frontière irlandaise ?

Il y a cependant une problématique et un lieu qui sont depuis le début présentés par les Européens comme à haut risque, mais qui ne sont aucunement couverts par les « mesures d'urgence » : la question de la frontière irlandaise que personne ne veut voir restaurée sous peine de mettre en danger la paix retrouvée en 1998. Or sans accord, ou sans arrangement qui resterait à négocier d'ici fin mars 2019, ce sera bien une frontière dure qui stoppera toute circulation de marchandises sur la ligne de démarcation entre l'Ulster britannique et la République d'Irlande... « Nous ne pouvons en dire plus, sinon que tant nous et les Britanniques ferons certainement tout pour éviter cela », répondait encore évasivement un responsable européen... ■

JUREK KUCZKIEWICZ

## Les droits des citoyens

Les citoyens britanniques résidant dans l'UE au titre de la citoyenneté européenne, qui donne droit à la liberté de circulation, de travail et de résidence, perdront automatiquement ce droit en cas de Brexit brutal. En la matière, l'UE perdra aussi toute compétence si le Royaume-Uni devient un pays tiers pour l'Union européenne sans être couvert par un

accord (de sortie, ou d'association) : les règles de visa et de séjour s'appliquant à ses citoyens deviendront instantanément une compétence purement nationale pour chacun des Etats membres de l'UE. Et il en ira de même pour les Européens résidant outre-Manche. La Commission en est donc réduite à en appeler à « une approche généreuse » des Etats membres vis-à-vis des citoyens britanniques résidant

chez eux, afin qu'ils facilitent la réattribution de droits de séjours, mais aussi des droits sociaux acquis (assurances santé, etc.). Question, par exemple, que des personnes ayant travaillé au Royaume-Uni avant de s'établir, travailler et cotiser dans un autre pays de l'Union, bénéficient de ces droits acquis. Mais ce ne sera qu'une question de bonne volonté de chaque Etat...

J. KZ

## Les marchés financiers

On le sait, la City de Londres est LA place financière européenne, vitale donc pour l'économie britannique (6,5 % de la richesse nationale produite en 2017) mais aussi pour le système financier européen. La Commission indique « *qu'après un examen approfondi des risques que l'absence d'accord ferait courir au secteur financier, elle a conclu que seul un nombre restreint de mesures d'urgence est nécessaire pour préserver la*

*stabilité financière dans l'UE à 27* ». Concrètement, l'exécutif européen propose trois dispositions. Un règlement permettant, durant 12 mois, le transfert de contrats dérivés d'un opérateur britannique à un opérateur de l'UE. Ensuite, la reconnaissance d'une équivalence - qui devra nécessairement être réciproque - de 12 mois pour les chambres de compensation britanniques des produits dérivés, et de 24 mois pour les déposataires britan-

niques centraux de titres. Pour le reste, dit encore la Commission, « *il relèvera de la responsabilité des opérateurs de marché de réduire les risques et de s'adapter à la situation* ». Exemple, le passeport européen, qui permet à un opérateur de marché de fonctionner sur l'entièreté du marché financier de l'UE : il ne sera plus valable pour les opérateurs britanniques... sauf s'ils s'établissent dans l'UE.

J. KZ

## aérien Des mesures temporaires pour éviter de fermer le ciel

Depuis 1997, en application de la libre circulation des biens et des personnes, l'Europe a adopté un « espace européen commun ». Toutes les compagnies aériennes européennes peuvent y évoluer librement. En cas de « no deal », cette liberté de circulation dans les airs s'arrête : pour la Grande-Bretagne dans l'espace aérien des 27 et réciproquement. Pour relier ses concitoyens au reste de l'Europe, le Royaume-Uni doit donc, théoriquement, négocier des accords aériens spécifiques avec chacun des 27 membres de l'Union européenne qui, de son côté, en profite pour défendre les intérêts de sa compagnie nationale et les emplois qu'elle représente.

### Survoler le territoire de l'Union

La Commission vient de proposer l'application de mesures temporaires en cas de « no deal ». Deux mesures minimales pour éviter une interruption brutale du trafic aérien, durant une période limitée. L'Europe prévoit que, durant 12 mois, les transporteurs du Royaume-Uni puissent survoler le territoire de l'Union, s'y poser pour des raisons non commerciales et y proposer du « transport international de passagers et de marchandises ». À

condition, bien sûr, « *de l'octroi par le Royaume-Uni de droits équivalents aux transporteurs aériens de l'Union européenne, ainsi qu'à la garantie par le Royaume-Uni de conditions de concurrence loyale* ». Ça signifie, en théorie, des vols entre la Grande-Bretagne et les pays d'Europe continentale mais plus de vols intra-européens. En gros, et toutes choses restant égales, EasyJet ne pourrait plus proposer des vols vers Nice ou Bordeaux au départ de Bruxelles mais uniquement au départ d'une base britannique.

L'autre mesure temporaire vise à étendre, pour neuf mois, la validité de certaines licences afin d'assurer le maintien de la sécurité aérienne en attendant que l'Agence de la sécurité aérienne de l'Union européenne (EASA) et la future agence de certification britanniques s'entendent.

### « Clause Brexit »

Ces deux mesures minimales ne répondent pas à toutes les questions soulevées par les compagnies européennes depuis plusieurs mois. Par exemple sur la validité des licences des pilotes de part et d'autre de la Manche. Face à l'inconnu, certaines compagnies ont déjà prévu des moyens

d'échapper aux conséquences d'un no-deal ou d'un deal défavorable. Ainsi, Ryanair a déjà introduit une « clause Brexit » dans ses conditions générales afin de se prémunir si elle doit annuler des vols de ou vers la Grande-Bretagne. La britannique EasyJet a ouvert une filiale européenne (EasyJet Europe) en Autriche qui disposera d'un certificat de transporteur européen (Air Operator's Certificat, AOC). Dans l'autre sens, la compagnie low-cost hongroise Wizz Air a demandé une AOC britannique pour pouvoir opérer à l'intérieur de la Grande-Bretagne.

Indépendamment de ses relations avec l'Europe, la Grande-Bretagne a déjà signé des accords pour assurer le maintien de ses liaisons avec les États-Unis (Londres est le premier point de départ des liaisons transatlantiques), le Canada ou la Suisse.

### Actionnariat européen

L'industrie aéronautique aussi se pose beaucoup de questions. Airbus, par exemple, s'inquiète de la future certification des pièces construites en Grande-Bretagne (une bonne partie des ailes est *made in UK*) aujourd'hui sous responsabilité européenne. Dans les questions

moins urgentes, pour conserver leur titre d'entreprise européenne, les compagnies aériennes doivent être aux mains d'un actionariat majoritairement européen. Quand les actionnaires et fonds de pensions britanniques, propriétaires de parts importantes dans ces com-

pagnies, vont perdre leur qualité européenne, Ryanair, IAG (British Airways, Iberia, Vueling)... risquent de perdre leur AOC européenne. Sur son site, Ryanair explique qu'elle va supprimer le droit de vote aux actionnaires britanniques afin de les forcer à vendre (à des « Européens »),

jusqu'à ce que son estampille européenne soit restaurée. Sauf que l'action de Ryanair ayant chuté ces derniers mois, les actionnaires n'ont aucune envie de vendre à perte ni à compter comme dommage collatéral d'un Brexit. Dur ou pas. ■

ERIC RENETTE

### Transport routier, douanes, climat...

Outre les mesures spécifiques au secteur aérien (lire par ailleurs), la Commission prévoit d'autoriser durant neuf mois les opérateurs routiers britanniques à transporter des marchan-

disés dans l'UE. En matière de douanes, la Commission prévoit des mesures techniques en matière de déclarations d'entrée ou de sortie de marchandises, ainsi que l'inscription du Royaume-Uni sur la liste des pays vers lesquels l'exportation de produits à double usage

(civil et militaire) est autorisée. Enfin, l'exécutif européen prendra des mesures transitoires permettant d'éviter les perturbations liées à la sortie du Royaume-Uni du marché européen des certificats d'émission de CO2.

J. KZ

## à Londres Rien ne va plus au Parlement

LONDRES  
DE NOTRE CORRESPONDANTE

La classe politique britannique n'a pas réagi au plan d'urgence de la Commission européenne en cas de sortie sans accord du Royaume-Uni de l'UE le 29 mars prochain. En a-t-elle même pris connaissance ? Mercredi après-midi, les députés étaient bien trop absorbés par un débat interne au Parlement pour prêter attention aux informations en provenance de Bruxelles.

La question à trancher était la suivante : oui ou non, Jeremy Corbyn, le leader du parti travailliste, avait-il traité la Première ministre de « *stupid woman* » (« femme stupide ») depuis le banc de l'opposition en réaction aux moqueries de Theresa May ?

Après son intervention face à la cheffe de l'exécutif lors de la

séance de questions au gouvernement, le chef de file du Labour a marmonné quelque chose. Mais quoi exactement ? Devait-il présenter des excuses ? Pendant deux heures, des échanges acerbes entre conservateurs et travaillistes ont mis en ébullition les Communes comme si l'avenir du pays dépendait de la résolution de cet incident.

### « Stupid people »

A la demande du président de la chambre basse du Parlement, dans une assemblée surchauffée, le chef de file du Labour est intervenu pour déclarer qu'il n'avait pas insulté Theresa May mais qu'il avait lâché un « *stupid people* ». La formule visait les conservateurs dans leur ensemble et leur comportement digne d'une « farce grotesque » en « pleine crise nationale », a expliqué M. Corbyn.

Quoi qu'il en soit, le spectacle offert par les députés à 100 jours exactement avant la rupture avec l'UE n'est pas de nature à rassurer les Britanniques sur la capacité des dirigeants à trouver une issue à l'impasse dans laquelle se trouve le Brexit. De même, les rangs clairsemés de la majorité conservatrice pendant le débat sur la préparation du « no deal » - qui a suivi la polémique suscitée par Jeremy Corbyn - ont de

quoi laisser songeur.

A la demande de Keir Starmer, le « M. Brexit » du parti travailliste, la Chambre des Communes a en effet débattu mercredi des mesures annoncées la veille par Theresa May en cas de sortie sans accord de l'UE. Le gouvernement a fait savoir qu'il débloquait 2 milliards de livres (soit 2,2 milliards d'euros) qui seront répartis entre 26 ministères et que 3.500 militaires se tenaient prêts à intervenir en cas de besoin. Le même jour, le ministre de la Santé, Matt Hancock, s'était vanté d'être devenu « le plus important acheteur de frigos au monde » afin de stocker des réserves de médicaments en cas de « no deal ».

« Une sortie sans accord n'est pas viable. Elle ne l'a jamais été », a déclaré Keir Starmer. « Le devoir du gouvernement est d'exclure un no deal », a insisté le député travailliste. « Le gouvernement n'est pas prêt pour une sortie sans accord et il est trop tard pour s'y préparer », a encore mis en garde le responsable du Brexit au sein du cabinet fantôme de Jeremy Corbyn.

### « Stop à l'alarmisme ! »

Le député conservateur Brexiter John Redwood a rétorqué qu'il y aurait « de nombreux accords » passés entre le Royaume-

Uni et l'UE si aucun accord global n'est trouvé d'ici le 29 mars prochain. « *Arrêtez de faire preuve d'alarmisme !* », a encore lancé cet ultra du Brexit à l'adresse de Keir Starmer. L'assurance dont fait preuve John Redwood ne fait cependant pas l'unanimité au sein du parti conservateur.

Mardi, trois élus tories des Communes, Nick Boles, Anna Soubry et Sarah Wollaston, ont

fait savoir qu'ils étaient prêts à voter contre le gouvernement pour bloquer une sortie sans accord. Même au sein du gouvernement, tous les ministres ne soutiennent pas la stratégie de Theresa May.

Le ministre de la Justice, David Gauke, qui est favorable à l'accord sur le Brexit négocié par la Première ministre, s'est montré très critique envers ses col-

lègues qui prônent une « *sortie sans accord contrôlée* ».

Dans les colonnes de l'*Evening Standard*, M.Gauke met en garde tant les députés conservateurs tentés par le saut dans le vide que les critiques de l'accord sur le Brexit : « *un no deal servirait dévastateur pour la réputation du Royaume-Uni comme un pays économiquement compétent* ». ■

**AMANDINE ALEXANDRE**